

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 10 octobre 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, Mme Morgane BUISSON, Mme Virginie METRAL, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Denis LECLUZE, M. Valentin GOETHALS, Mme Lydie BROTON, M. Michel RICHOMME (suppléant de Mme Nicola GODARD), M. Alexandre HENRYE (suppléant de M. Jean-Yves LETESSIER)	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Jean LE BEHOT, M. Samuel PACEY, M. Charly VARIN, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC	X	X
<b>Pouvoirs</b> : M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche), Mme Aurélie GIGAN a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT (CC Coutances mer et bocage)		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Jacques CLAIRAUX, M. Philippe BRIARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 28</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 2</b> <b>Nb de pouvoirs : 2</b> <b>Nb de votants : 32</b>		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2024-39 : Acquisition de terrains – Déchèterie de Villedieu**

Des travaux de modernisation et de sécurisation vont être effectués sur le site de la déchèterie de Villedieu les Poêles Rouffigny dans le cadre du programme de modernisation des déchèteries. Ces travaux permettront d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de mieux valoriser les déchets apportés.

Pour améliorer la sécurité et la circulation sur cette déchèterie, le projet prévoit de prendre une partie du terrain servant actuellement au quai de transfert. En effet, le site actuel dispose d'une surface insuffisante :

- pour accueillir dans de bonnes conditions les 27 830 véhicules annuels (donnée 2023)
- pour implanter les nouveaux contenants nécessaires au développement des nouvelles filières de valorisation, en constante augmentation.

La parcelle ZC 114, servant actuellement de quai de transfert pour les ordures ménagères collectées par Villedieu Intercom, est propriété de la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny.

La commune de Villedieu les Poêles Rouffigny a été sollicitée par courrier en date du 30 mai 2024 pour acquérir ce terrain à l'euro symbolique (frais annexes à la charge du syndicat mixte du Point Fort).

Le syndicat mixte du Point Fort a profité de ce courrier pour demander une régularisation au niveau de la zone entrée camion du site puisqu'une partie à l'intérieur du grillage de la déchèterie se trouve sur les parcelles ZC 115 et ZC 97 appartenant à la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny.

Vu la délibération n°2024-033 du 17 juin 2024 de la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny autorisant le maire de la commune à céder les terrains susmentionnés,

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :**

- **autorise le Président à signer tout acte et document nécessaire à l'acquisition de ces terrains à la commune de Villedieu les Poêles Rouffigny,**
- **prend acte que cette acquisition se fera à l'euro symbolique, les frais annexes étant à la charge du syndicat mixte du Point Fort.**

Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY

Ainsi délibéré en séance,  
Le 18 octobre 2024

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Laurent PIEN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **30 OCT. 2024**

Mis en ligne le : **30 OCT. 2024**